

Après le Ramadan

Vendredi 14/07/2015

Les louanges sont à Allah, que la paix et Ses bénédictions soient sur Son messager.

Le Coran nous met en garde, cher frères et sœurs, contre le jeûneur qui se comporte comme « **celle qui défaisait brin par brin sa quenouille après l'avoir solidement filée** » (Coran, 16 :92). Trop souvent, une fois que Ramadan s'en est allé, on ne retrouve plus celui qui observait le jeûne, qui se livrait à la lecture du Coran, qui s'empressait de distribuer des aumônes et qui était assidu aux prières nocturnes. Il faut maintenir sa conduite même après Ramadan et ne pas suivre le chemin de Satan en commettant des actes de désobéissance. Le maintien par le musulman des bonnes pratiques après la fin du Ramadan est un indice de l'agrément de ses actes du Ramadan par Allah. Son abandon des bonnes actions et son engagement dans la voie de Satan est une humiliation, une dégradation, un abaissement et un déshonneur. C'est dans ce sens qu'al-Hassan al-Basri dit : « S'Il les estimait, ils ne Lui auraient pas désobéi. » Quand un fidèle devient inintéressant aux yeux d'Allah, personne ne l'honorera. A ce propos, le Très Haut dit : «**Et quiconque Allah avilit n'a personne pour l'honorer.** » (Coran, 22 : 18).

Il est bien étonnant que des personnes qui se livrent pendant le Ramadan au jeûne, à la prière, à l'aumône, à la demande de pardon et aux (autres) actes d'obéissance envers le Maître de l'univers changent de comportement dès la fin du mois. Ceux qui ne connaissent Allah qu'en Ramadan doivent prendre garde, car c'est Celui qui a prescrit le jeûne qu'il faut adorer, pas le mois de Ramadan!

Le musulman doit faire du Ramadan une page nouvelle pour le repentir, le retour (vers Allah), l'obéissance et l'observance d'Allah en tout temps et en toute heure. Il convient donc qu'au sortir du mois béni, le musulman perpétue les actes d'obéissance et évite la désobéissance et le mauvais comportement pour continuer ce qu'il faisait afin de se rapprocher d'Allah azza wa jal. A ce propos, le Puissant et Majestueux dit : « **Et accomplis la Salât aux deux extrémités du jour et à certaines heures de la nuit. Les bonnes œuvres dissipent les mauvaises. Cela est une exhortation pour ceux qui réfléchissent.** » (Coran, 11 : 114).

Le Prophète (bénédition et salut soient sur lui) dit : « *Fais succéder le bon acte au mauvais pour l'effacer et fais preuve d'un bon caractère dans les rapports avec les gens* ». Ce sont des exhortations qui doivent être suivies en tout temps !

Nul doute que l'œuvre pie fait partie des plus grands moyens qu'un fidèle peut utiliser en tout temps pour se rapprocher de son Seigneur. Le Maître de Ramadan est aussi le Maître des autres mois, de Shaaban, de Dhul-Hidjdja, de Muharram, de Safar etc..., et le culte qu'Allah, le Puissant, le Majestueux a établi pour nous repose sur cinq piliers - dont le jeûne pratiqué dans un temps déterminé. Quand ce temps est passé, les autres piliers comme le pèlerinage, la prière et la Zakat restent, et nous en sommes responsables devant Allah. Aussi devons-nous les accomplir de la façon qui plaît à Allah, le Puissant et Majestueux. Ce faisant, nous nous adonnons à ce pourquoi Il azza wa jal nous a créé, comme Il l'a dit : « *Je n'ai créé les djinns et les hommes que pour qu'ils M' adorent.* » (Coran, 51 : 56).

Le croyant pieux et intègre doit craindre Allah le Très Haut, veiller à Son obéissance, s'imposer la piété et perpétuer la bienfaisance, la recommandation du bien et l'interdiction du mal... tous les mois de l'année.

Wa salamou alaykum wa rahmatuLlahi wa bârakatou